



Renseignement su le bail à titre gratuit

Par **lili**, le **07/08/2008** à **23:53**

monsieur, madame,

je voudrais savoir s'il existe un bail à titre gratuit, sur lequel on mentionne " location à titre gratuit pour une durée illimité pas de limitation de durée, s'il est valable et s'il est considéré comme tout autre bail, ou bien on peut mettre fin à ce genre de bail à tout moment vu que le logement est considéré comme prêté et on est pas obligé de respecter la date de l'expiration du bail " a titre gratuit" pour le renouveler, et demander un loyer sur le nouveau bail établi. je vous prie de bien vouloir me répondre c'est très urgent et très important. je vous remercie infiniment.

Par **Tisuisse**, le **09/08/2008** à **11:16**

Voir réponses sur le second topic ouvert par lili sur ce sujet.

Merci.

Par **lili**, le **09/08/2008** à **15:04**

merci infiniment